



RÉGLEMENT

AGADIR

RALLYE CLASSIC



Mille Oasis



22 - 27

AVRIL
2018

Organisation

SOUSS AUTO-CLASSIC

Ahmed Elghadir 06 61 37 36 76

E-mail : aelghadir@gmail.com

Khalil A. Bekkari 06 60 94 49 44

E-mail : khbekkari@gmail.com

45, rue Ibn Arabi, N°26 - Quartier Industriel - Agadir

www.rallyemilleoasis.com



ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L' Association Souss Auto Classic organise une épreuve internationale dénommée :

Rallye des Mille Oasis[®]
du 22 / 04 / 2018 au 27 / 04 / 2018
Longueur 1 450 Km environ

Cette épreuve se déroule conformément au présent règlement.

ARTICLE 2 : ÉQUIPAGES ADMIS

L'épreuve est ouverte à tout propriétaire de véhicule de collection titulaire du permis de conduire.

ARTICLE 3 : VÉHICULES ADMIS

L'épreuve est ouverte aux véhicules de collection agréées par le comité d'organisation.
Les véhicules de location ou prêtés ne sont acceptés que si le participant présente une autorisation du propriétaire précisant l'usage dont il sera fait du véhicule.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Les participants sont admis sur invitation.
Le nombre d'équipages est fixé à 40. L'équipage est composé de 2 personnes.
Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage sans avoir à donner les raisons.
Les demandes d'inscription ne sont prises en considération que si elles sont accompagnées de :

- L'original du bulletin d'engagement dûment rempli et signé.
- La copie de la carte grise du véhicule
- La copie du permis de conduire
- La copie de l'attestation d'assurance
- La décharge de l'organisateur
- De l'autorisation de participer si le véhicule n'est pas au nom d'un membre de l'équipage
- Assurance rapatriement sanitaire (Pour les étrangers non résidents)

Les demandes d'engagement sont à adresser à l'adresse suivante :

Club Souss Auto-Classic
45, rue Ibn Arabi, N°26 - Quartier Industriel
Agadir - Maroc



ARTICLE 5 : DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement s'élèvent à 20 000 dhs par équipage.

Ils comprennent les prestations suivantes :

- Le droit de participation à l'épreuve
- La restauration quotidienne : petit déjeuner, déjeuner et dîner.
- Soirée de clôture, dîner de Gala + Remise des prix (Pour 2 personnes),
- L'assistance technique à l'arrivée de chaque étape
- Un véhicule de courtoisie en cas de panne mécanique jusqu'à l'arrivée finale
- Assistance mécanique sur le parcours,
- Camion balai transporteur de véhicules,
- L'assistance médicale,
- La formation aux techniques de navigation, road-book et régularité,
- L'encadrement général,
- L'encadrement technico-sportif,
- Le tee-shirt officiel de l'épreuve,
- La casquette officielle de l'épreuve,
- Le road book de l'épreuve,
- Les numéros de course,

IMPORTANT :

Les droits d'engagement ne comprennent pas :

- Les frais de carburant,
- Les extras dans les hôtels et restaurants,
- Les pièces de rechange,

MODALITES :

50% à l'inscription

50% avant le 31/03/2018



ARTICLE 6 : FRAIS DE DESISTEMENT

Pour tout désistement notifié à l'organisation et intervenant durant les périodes suivantes, les frais sont les suivants :

3 000 dhs avant le 28/02/2018

50% de l'intégralité des droits, à partir du 1^{er} mars 2018

ARTICLE 7 : ASSURANCE

L'épreuve est une manifestation touristique, n'ayant aucun caractère sportif et de vitesse. C'est une épreuve basée sur l'orientation, la lecture du road book, la lecture de carte routière le respect du code de la route, le respect de la nature.

Tous les équipages doivent être assurés personnellement en responsabilité civile. Les véhicules assurés en W18 ne sont pas acceptés.

ARTICLE 8 : CIRCULATION

Le rallye est une épreuve touristique (la notion de vitesse est exclue).

Tous les équipages sont tenus de respecter le code de la route, les limitations de vitesse, et sont tenus de faire preuve de prudence lors de la traversée de village.

Ils sont tenus de rouler feux allumés pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles inopinés et invisibles aux participants seront placés sur le parcours, ils ont pour but de vérifier et noter les participants en ce qui concerne le respect du code de la route et le civisme.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ (voir croquis d'emplacement de publicité)

Il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leurs véhicules , pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par la législation marocaine
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur la publicité de l'organisateur ou sur les numéros de course
- N'empêche pas la vue de l'équipage à travers les glaces.



Les emplacements suivants sont réservés à la publicité obligatoire de l'organisateur et du sponsor :
(Voir schéma page 7)

1. Pour les numéros de course

- A : Les 2 portières avant (numéro de course)
- B: Malle arrière
- C : Capot moteur
- D: Le toit

2. Pour la publicité des sponsors

- E : Les 2 portières arrières, gauche et droite
- F : Les ailes avant et arrière, gauche et droite
- G : Les glaces latérales arrière
- H : Le pare brise
- I : Capot moteur

ARTICLE 10 : IDENTIFICATION

Tous les participants recevront des badges d'identification qu'ils sont tenus de porter pendant toute la durée du rallye .

ARTICLE 11 : VÉRIFICATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Tous les concurrents passeront une vérification administrative et technique.

- La vérification administrative portera sur :

- Les papiers du véhicule (carte grise – assurance – autorisation...etc.)
- Le permis de conduire.

- La vérification technique portera sur :

- L'habitacle
- Ceinture de sécurité (si existantes d'origine)
- Phares
- Signaux de direction
- Stop
- Eclairage de la plaque
- Klaxon
- Rétroviseurs (si existants d'origine)
- Anneaux de prise en remorque
- Frein à main
- Roue de secours gilet fluo plaque de signalisation de panne
- Réserve d'eau 5 litres par équipage
- Extincteurs de 2 kg ou plus
- Une lampe torche



ARTICLE 12 : PARC D'ASSISTANCE

À l'issue des vérifications techniques, tous les véhicules autorisés à prendre le départ seront placés dans un parc d'assistance. Une équipe technique peut intervenir sur demande des concurrents sur les véhicules pour des vérifications et contrôle de routine.

Des parcs d'assistance seront organisés à l'issue de toutes les étapes.
Les pièces de rechange sont à la charge des concurrents.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION ET ORDRE DE DEPART

Les numéros de course seront attribués par ordre croissant des véhicules les plus anciens. L'ordre de départ de la 1^{ère} étape sera donné en fonction de l'ordre croissant des numéros de Course. Les départs seront donnés de minute en minute.

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter cet intervalle.

L'ordre de départ des autres étapes sera donné en fonction du classement général de la veille.
Une liste de départ sera affichée à l'hôtel ou sur le lieu du départ au moment du briefing.

Le n°1 sera attribué au vainqueur de l'édition 2017.

ARTICLE 14 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroulera en conformité avec le présent règlement.

Un road book décrivant en détail l'itinéraire à suivre par l'ensemble des équipages sera remis la veille à l'ensemble des participants.

Les étapes comporteront :

- Des secteurs de liaison
- Des secteurs de régularité.

Les départs seront donnés de minute en minute.

Tout équipage se présentant en retard au départ d'une étape se verra infliger une pénalité (voir tableau récapitulatif des pénalités).

ARTICLE 15 : SECTEURS DE LIAISON

Ils sont tracés sur des routes goudronnées (ouvertes à la circulation) permettant de rejoindre les secteurs de régularité ou les fins d'étapes.

Un temps imparti sera accordé aux équipages pour parcourir ces secteurs qui sont compris entre 2 Contrôles horaires.



Les zones de contrôle horaire sont matérialisées par des panneaux de contrôle, l'équipage a le droit d'entrer dans cette zone pendant le déroulement de la minute de pointage ou la minute précédente, l'horaire de pointage est égal à l'heure de départ majorée du temps imparti. (voir schéma des panneaux de contrôle).

Des contrôles de passage seront placés sur ces épreuves. Leur nombre sera communiqué pendant le briefing.

Le pointage en avance est autorisé aux neutralisations (midi) et aux fins d'étape.

L'organisateur peut à tout moment pour des raisons de sécurité neutraliser l'épreuve et terminer le reste de l'étape ou une partie en convoi.

Exemple : Heure de départ 10h00 temps imparti 1h30

Horaire de pointage 11h30

Entrée dans la zone de contrôle peut se faire entre 11h 29min et 11h 30min 59s.

ARTICLE 16 : ÉPREUVES DE RÉGULARITÉ

Épreuves consistant à aller du contrôle horaire à un point connu d'avance par les équipages en respectant une moyenne imposée par l'organisateur au départ de ces épreuves. (routes ouvertes à la circulation).

Des contrôles secrets seront placés sur le parcours pour contrôler l'horaire de passage des équipages. Tout écart entre l'horaire réel et l'horaire théorique de passage sera pénalisé (voir tableau récapitulatif des pénalités).

ARTICLE 17 : CLASSEMENT

Un classement sera établi à la fin de chaque étape, il tiendra compte :

- Des pénalités infligées sur les épreuves de liaison.
- Des pénalités infligées sur les épreuves de régularités.
- D'autres pénalités encourues.

Un classement général sera établi à la fin du rallye il tiendra compte de l'ensemble des pénalités encourues par l'équipage sera déclaré vainqueur, l'équipage qui totalisera le minimum de pénalité au cours de l'épreuve.

ARTICLE 18: REMISE DES COUPES

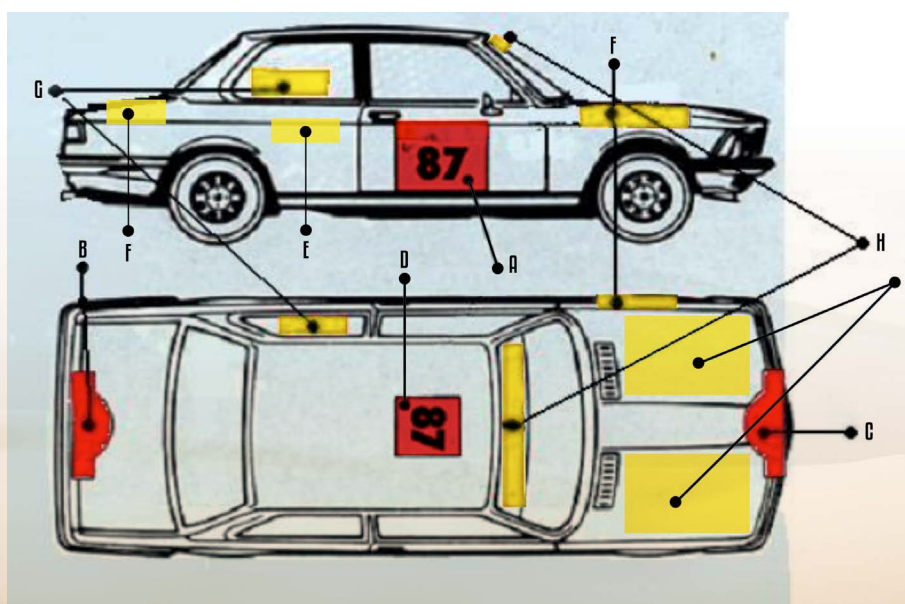
La remise des coupes se déroulera à la fin du rallye lors du dîner de gala.

Une tenue de soirée est exigée pour le dîner de gala.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PÉNALITÉS

Retard à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute	10 PTS
Avance à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute	20 PTS
Différence entre l'horaire de passage théorique et réel par seconde	1 PTS
Absence de tampon de contrôle de passage	40 PTS
Ceinture de sécurité non attachée	1 ère infraction
	2 ème infraction
	20 PTS mise hors course
Equipage incomplet au départ d'une épreuve de liaison ou régularité	Départ refusé
Epreuve de régularité non disputée	300 PTS
Étape non disputée	1000 PTS
Conduite dangereuse	100 PTS
Absence au briefing	5 PTS
Entrée dans la zone de contrôle par le sens inverse	5 PTS
Absence de n° de course ou de publicité organisateur	Départ refusé
Excès de vitesse lors de la traversée de village	100 PTS
Non port de badges d'identification	5 PTS
Phares non allumés en secteur de liaison	5 PTS
Phares non allumés en secteur de régularité	10 PTS
Changement de véhicule suite à une panne	200 PTS + pénalité de dernier de l'étape



EMPLACEMENT DE LA PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR



SOUSS AUTO CLASSIC

Ahmed Elghadir : 06 61 37 36 76 - E-mail : aelghadir@gmail.com
Khalil A. Bekkari : 06 60 94 49 44 - E-mail : khbekkari@gmail.com